

Décembre 2016

# **EXPÉRIMENTATION DE FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF ITEP**

## **OBSERVATION DU PARCOURS DES ENFANTS OU JEUNES SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

### **SYNTHÈSE NATIONALE**



## Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>Caractéristiques des enfants accueillis.....</b>	<b>7</b>
Répartition de la population selon le sexe .....	7
Répartition de la population selon l'âge.....	8
<b>Situation des enfants ou jeunes avant l'entrée en ITEP .....</b>	<b>10</b>
La notification de la CDAPH .....	10
L'accompagnement médico-social .....	11
La scolarisation.....	12
En conclusion .....	15
<b>L'accompagnement en ITEP .....</b>	<b>17</b>
L'année d'entrée en ITEP.....	17
Modalités d'accompagnement médico-social .....	18
<i>L'accompagnement en internat.....</i>	<i>19</i>
L'accompagnement médico-social par plusieurs modalités.....	20
Les changements de modalités d'accompagnement médico-social .....	20
<i>Le premier changement de modalités d'accompagnement médico-social.....</i>	<i>21</i>
<i>Le deuxième changement de modalités d'accompagnement médico-social .....</i>	<i>22</i>
<i>Le troisième changement de modalités d'accompagnement médico-social .....</i>	<i>23</i>
<i>Le quatrième changement de modalités d'accompagnement médico-social.....</i>	<i>23</i>
<b>La scolarisation en ITEP.....</b>	<b>24</b>
La scolarisation à l'entrée en ITEP .....	24
Les changements de modalités de scolarisation en ITEP .....	26
<i>Premier changement de modalité de scolarisation.....</i>	<i>26</i>
<i>Deuxième changement de modalité de scolarisation.....</i>	<i>26</i>
<i>Troisième changement de modalité de scolarisation .....</i>	<i>27</i>
Situations des jeunes qui ont bénéficié d'une évolution de l'accompagnement ET de la scolarisation.....	27
<b>Sortie ITEP.....</b>	<b>29</b>
L'accompagnement à la sortie de l'ITEP .....	29
La scolarisation à la sortie de l'ITEP.....	30
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>32</b>

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

La synthèse nationale des grilles expérimentales ITEP a été réalisée par la direction des établissements et services médico-sociaux de la CNSA.

## Préambule

Une expérimentation nationale en dispositif ITEP a été mise en place depuis 2013 dans cinq régions (Normandie – Basse-Normandie et Haute-Normandie, Grand Est – Champagne-Ardenne, Île-de-France, Pays de la Loire, Provence – Alpes – Côte d'Azur).

Le fonctionnement en dispositif ITEP consiste en une organisation des établissements et services pour favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes. Son objectif a été d'introduire une plus grande souplesse dans l'accompagnement et une réactivité aux besoins d'ajustement du projet personnalisé d'accompagnement (PPA), rendues possibles par :

- une orientation en dispositif qui permet de mobiliser au moins trois modalités d'accueil en interne ou par convention en fonction de l'évolutivité des besoins ;
- un dépassement des logiques établissements et services au profit de la continuité des parcours de vie, de santé et de scolarisation des jeunes relevant d'ITEP ;
- un cadre tarifaire sécurisant financièrement les ITEP (avenant CNAMTS) dans cette mise en œuvre.

Après une première étape de mai 2013 à décembre 2014, la CNSA et la DGCS ont décidé de poursuivre l'expérimentation jusqu'à décembre 2017, dans le cadre de la généralisation de la mise en œuvre du dispositif avec l'implication tout au long de l'expérimentation de l'AIRE et des ARS expérimentatrices. Cette prolongation a permis d'introduire la scolarisation dans l'expérimentation et de renforcer la gouvernance nationale et régionale.

Dans le cadre de la prolongation de l'expérimentation, il a été décidé de recueillir des éléments quantitatifs sur le parcours des enfants et des jeunes accompagnés par le dispositif ITEP. Ainsi, une première étude a été réalisée sur l'année scolaire 2014-2015. **Cette étude a été reconduite sur l'année scolaire 2015-2016, afin de rendre compte du suivi des enfants sur les modalités d'accompagnement et sur les modalités de scolarisation, et d'observer ainsi l'impact sur les parcours des jeunes du fonctionnement en dispositif ITEP.**

Le suivi des enfants en dispositif ITEP mis en place en 2014<sup>1</sup> repose sur une grille standardisée « Excel » renseignée par le dispositif ITEP pour chacune des situations lors de chaque nouvelle année scolaire. La CNSA réalise la synthèse de ces grilles transmises par les ARS.

**Le présent document présente la synthèse nationale des grilles d'expérimentation du dispositif ITEP pour l'année scolaire 2015-2016, à partir des données reçues par la CNSA au 12 décembre 2016.**

**Premier constat** : 4 276 parcours d'enfants ou de jeunes ont pu être répertoriés :

- Provence – Alpes – Côte d'Azur : 1 412 situations (soit 33 % de la part dans les données nationales) ;
- Île-de-France : 1 328 situations (soit 31 % de la part dans les données nationales) ;
- Pays de la Loire : 790 situations (soit 18 % de la part dans les données nationales) ;
- Normandie : 680 situations (soit 16 % de la part dans les données nationales) ;
- Champagne-Ardenne : 66 situations (soit 2 % de la part dans les données nationales).

**Deuxième constat** : les données ont été communiquées par les directeurs dans leur très grande majorité par structure, et non pas par dispositif ITEP. Cela peut témoigner du fait que le dispositif ITEP reste une organisation entre établissements et/ou services, et non pas une entité. Ce point ne semble cependant pas avoir eu d'impact sur les données recueillies.

La CNSA remercie tout particulièrement l'ensemble des dispositifs ITEP, ainsi que les ARS qui ont participé à l'élaboration de cette première synthèse nationale concernant l'observation du parcours des jeunes bénéficiant du fonctionnement en dispositif ITEP.

<sup>1</sup> Les données figurant sur ces grilles ont été anonymisées lors des envois à l'ARS et à la CNSA.

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

### Principaux enseignements :

Comme pour la première étude réalisée sur l'année scolaire 2014-2015, **les données recueillies pour l'année scolaire 2015-2016 sont à prendre avec précaution** : des erreurs de remplissage et d'interprétation ont pu être faites. **Cependant, la comparaison des données de l'année 2015-2016 avec celles recueillies pour l'année 2014-2015 permet d'affiner les analyses déjà décrites dans le rapport d'enquête 2015.**

Globalement, les analyses et tendances constatées dans la première enquête se confirment pour cette seconde enquête, à savoir :

- **un nombre non négligeable d'enfants est accompagné de façon simultanée par plusieurs modalités : environ 15 %** (que ce soit en début ou fin d'année scolaire), contre 16 % pour la première enquête. C'est l'un des enseignements principaux de l'expérimentation, qui permet de passer rapidement d'une modalité d'accompagnement à l'autre (sans nouvelle notification de la CDAPH), mais aussi de cumuler, au moins ponctuellement, des modalités d'accompagnement pour un même enfant.
- **environ 11 % (10 % pour la première enquête) des enfants ont connu un changement de modalité d'accompagnement au cours de l'année scolaire 2015-2016** ; les écarts entre les régions expérimentatrices semblant s'être resserrés en 2015-2016 (de 9 % à 15 %, contre de 6 à 19 % en 2014-2015).
- **environ 19 % (16 % pour la première enquête) des enfants ont connu un changement de modalité de scolarisation au cours de l'année scolaire 2015-2016.** Si la tendance 2014-2015 semblait indiquer un changement majoritaire de l'UE vers la scolarité en milieu ordinaire, 2015-2016 ne voit pas de parcours se dégager majoritairement : les changements de modalité de scolarisation peuvent aussi bien concerner des enfants en UE vers le milieu ordinaire que des enfants scolarisés en milieu ordinaire vers les UE.
- **seuls 5 % (3,8 % pour la première enquête) des enfants ont connu des changements de modalités à la fois pour la scolarisation et l'accompagnement** : cela semble confirmer que le lien modalité d'accompagnement/modalité de scolarisation n'est pas automatique.

Comme pour la précédente enquête, il convient de rappeler que ces données quantitatives mériteraient d'être complétées par une analyse qualitative des parcours des jeunes accompagnés par des dispositifs ITEP, analyse devant probablement se faire sur plusieurs années si l'objectif est de mesurer l'impact du « dispositif ITEP » sur le parcours des jeunes accueillis.

### Remerciements

Nos remerciements vont à l'ensemble des acteurs participant à l'expérimentation d'un fonctionnement en dispositif ITEP, et en particulier :

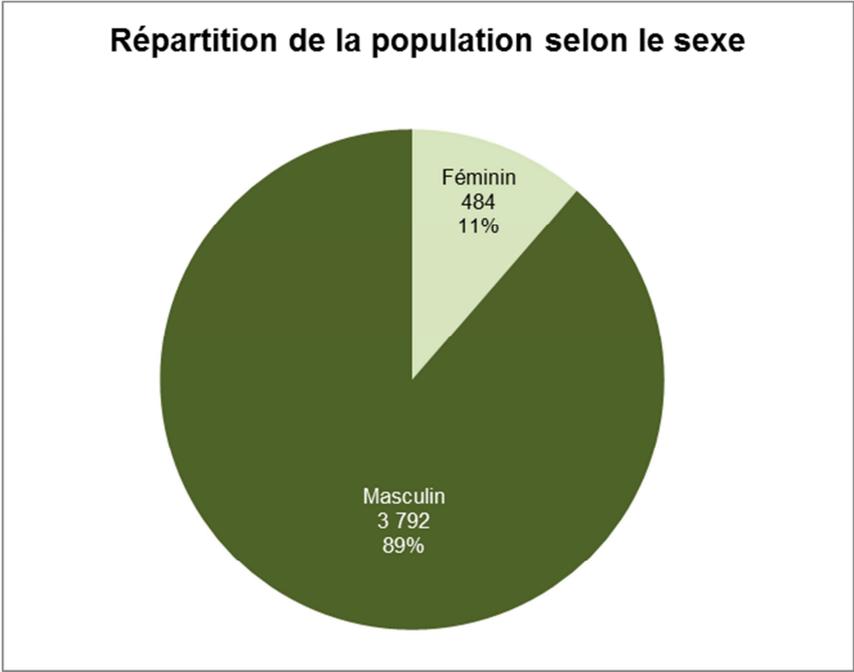
- aux ARS ;
- aux MDPH ;
- aux services de l'Éducation nationale ;
- aux ITEP/SESSAD, dispositifs ITEP : notamment pour leur implication dans ce recueil de données, nous permettant d'avoir une vision concrète du fonctionnement en dispositif ITEP pour les enfants et jeunes accompagnés ;
- à l'AIRE.



## Caractéristiques des enfants accueillis

L'étude porte sur 4 276 enfants ou jeunes accueillis en dispositif ITEP au cours de l'année 2015-2016 (contre 5 255 enfants ou jeunes au cours de l'année 2014-2015, soit une diminution de 23 % de la population d'étude). Pour la région Grand Est, l'analyse sur la région n'est pas exhaustive, car la remontée des données concerne trop peu d'enfants. De ce fait, si les résultats globaux incluent les données de la région Grand Est, cette région n'a pas pu faire l'objet d'une analyse spécifique.

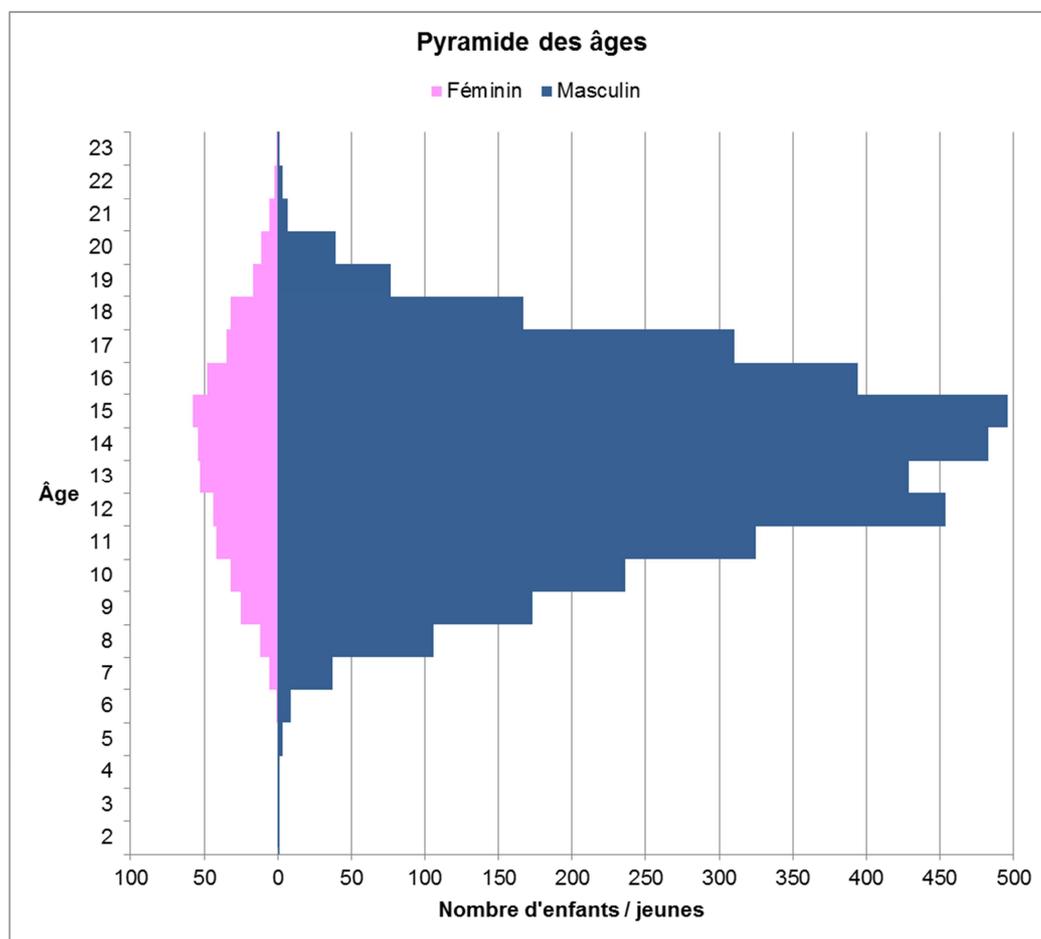
### Répartition de la population selon le genre



Près de neuf jeunes sur dix sont de sexe masculin. Cette part est identique par rapport à 2015.

### Répartition de la population selon l'âge

L'âge des enfants a été calculé à partir de l'année 2016.



Les enfants ou jeunes accompagnés par le dispositif ITEP ont entre deux et vingt-trois ans. Les jeunes âgés de quatorze et de quinze ans sont les classes d'âges les plus représentées, à la fois chez les garçons et chez les filles (pour 2014-2015 : les 13-16 ans étaient les plus représentés).

### Âge des enfants/jeunes : Statistiques descriptives par région

Région	Âge des enfants/jeunes			
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyenne
Grand Est	66	7	16	12
Île-de-France	1 328	2	23	14
Normandie	680	3	21	14
Pays de Loire	790	6	21	14
Provence – Alpes – Côte d'Azur	1 412	6	23	13
<b>Total</b>	<b>4 276</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>14</b>

Si la moyenne d'âge des enfants accueillis en dispositif ITEP au niveau national est de quatorze ans (comme pour l'année scolaire 2014-2015), les enfants accompagnés en Provence – Alpes – Côte d'Azur sont plus jeunes (moyenne d'âge de treize ans).

### Répartition des enfants/jeunes par région selon la classe d'âge

Classe d'âge	Grand Est	Ile-de-France	Normandie	Pays de Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Moins de 8 ans	1,5%	1,1%	1,3%	1,2%	1,8%	1,4%
8 - 10 ans	15,2%	12,3%	9,6%	14,9%	16,6%	13,8%
11 - 13 ans	54,5%	32,3%	28,4%	31,6%	32,2%	31,8%
14 - 15 ans	22,7%	26,5%	26,7%	22,1%	26,8%	25,8%
16 - 17 ans	6,1%	18,9%	24,6%	19,9%	15,4%	18,6%
18 ans et plus	0,0%	8,9%	9,4%	10,3%	7,3%	8,6%
<b>Total général</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les couleurs des cellules indiquent par tranche d'âge les régions les plus concernées

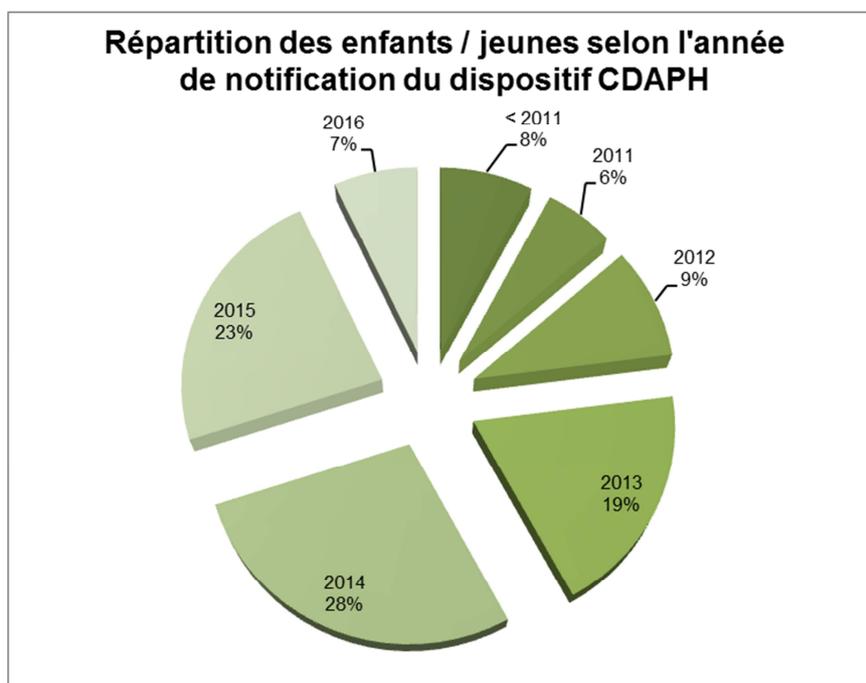
Les jeunes âgés de quatorze et quinze ans représentent un quart de la population dans le dispositif ITEP. Les jeunes de dix-huit ans et plus, jeunes majeurs, accueillis en ITEP représentent 8,6 % de la population de cette étude (soit 363 jeunes). La répartition des jeunes par classe d'âge au global reste la même par rapport à 2015.

Ainsi, à partir des données disponibles au 12 décembre 2016 émergent quelques spécificités par région :

- en Île-de-France, dans les Pays de la Loire et en région PACA, près d'un tiers de la population des jeunes accueillis sont âgés de onze à treize ans (idem par rapport à 2015, sauf pour la région Pays de la Loire qui connaît une progression de 5,6 % pour cette tranche) ;
- la Normandie accueille peu de jeunes avant onze ans (11 % de sa population) et beaucoup plus de jeunes de seize ans et plus (plus de 34 % de sa population).

## Situation des enfants ou jeunes avant l'entrée en ITEP

### La notification de la CDAPH



La date de notification de la CDAPH est la date de première notification. Pour plus d'un quart des jeunes, l'année de notification de la CDAPH est 2014. Les notifications avant 2013 représentent un peu moins d'un quart des effectifs. Les notifications datant de six ans et plus représentent 8 % des enfants/jeunes.

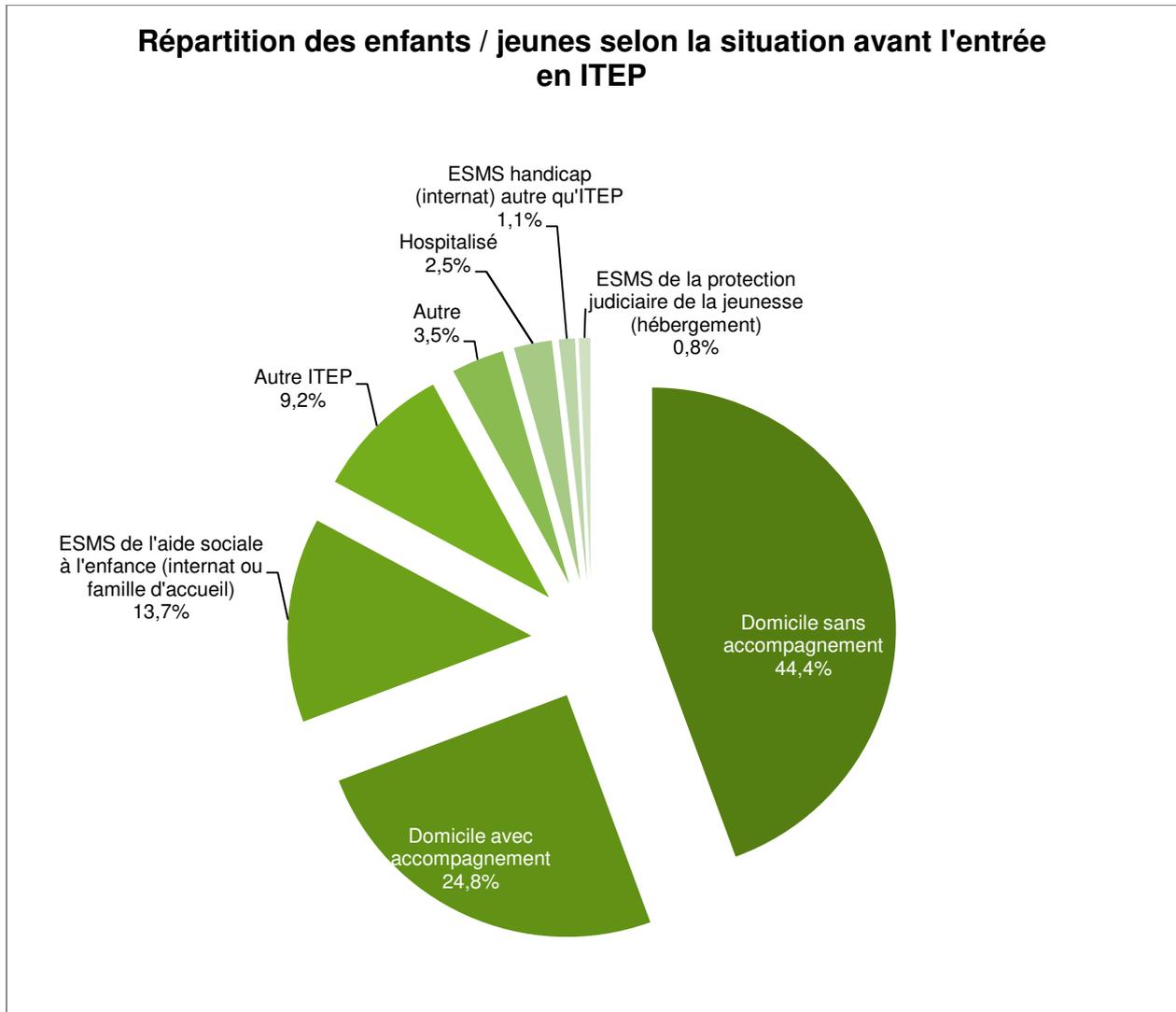
À noter que les erreurs de saisie ont été comptabilisées en non-réponse ; les non-réponses représentant ainsi 8,7 % de la population de cet item (372 situations).

### Répartition des enfants/jeunes par classe d'âge selon l'année de notification CDAPH

Année de la notif. CDAPH	Moins de 8 ans	8 - 10 ans	11 - 13 ans	14 - 15 ans	16 - 17 ans	18 ans et plus	Total
< 2011	0,0%	0,8%	3,8%	6,4%	11,4%	28,6%	7,7%
2011	0,0%	1,0%	5,3%	7,1%	5,2%	13,0%	5,8%
2012	1,9%	5,0%	8,2%	8,4%	15,0%	12,2%	9,4%
2013	3,8%	12,2%	18,7%	20,4%	25,2%	16,4%	19,1%
2014	26,4%	30,5%	28,8%	30,3%	24,9%	20,4%	27,9%
2015	41,5%	42,5%	26,5%	20,6%	13,7%	6,5%	23,0%
2016	26,4%	8,1%	8,6%	6,7%	4,7%	2,8%	7,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Pour les jeunes âgés de dix-huit ans et plus, plus d'un quart des notifications datent de six ans et plus.

## L'accompagnement médico-social



Avant l'entrée en ITEP<sup>2</sup>, trois quarts des enfants étaient au domicile, soit avec accompagnement pour 26,6 % d'entre eux ou sans accompagnement pour 47,8 % des situations. La part des enfants qui sont à domicile augmente de 5 % par rapport à 2015. Près de 12 % des enfants étaient accompagnés par un hébergement de l'aide sociale à l'enfance (internat ou famille d'accueil), et 0,6 % relevaient de structures de la protection judiciaire de la jeunesse. Pour ces deux derniers items, l'analyse conforte les résultats de 2015. Les situations en hospitalisation représentent 1,4 % des situations.

Globalement, les mêmes tendances sont constatées qu'en 2014-2015.

<sup>2</sup> 89 situations sur 4 276 n'ont pas renseigné cet item, soit 2,1 % de non-réponses.

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

### Répartition des enfants/jeunes par région selon la situation avant l'entrée en ITEP

Situation d'accompagnement	Grand Est	Ile-de-France	Normandie	Pays de Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Domicile sans accompagnement	33,8%	46,8%	46,4%	37,9%	55,5%	47,8%
Domicile avec accompagnement	15,4%	29,8%	21,9%	29,5%	24,8%	26,6%
ESMS de l'aide sociale à l'enfance (internat ou famille d'accueil)	24,6%	9,1%	19,3%	15,7%	8,9%	12,2%
Autre ITEP	9,2%	9,8%	9,1%	12,3%	7,4%	9,3%
Hospitalisé	1,5%	0,9%	1,9%	1,3%	1,8%	1,4%
Autre	7,7%	2,4%	0,3%	0,5%	0,4%	1,1%
ESMS handicap (internat) autre qu'ITEP	3,1%	1,0%	0,4%	0,5%	0,7%	0,8%
ESMS de la protection juridique de la jeunesse (hébergement)	1,5%	0,1%	0,4%	1,7%	0,5%	0,6%
ESMS ASE / ITEP	3,1%	0,2%	0,1%	0,5%	0,0%	0,2%
ESMS PJJ / ITEP	0,0%	0,0%	0,0%	0,13%	0,0%	0,02%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

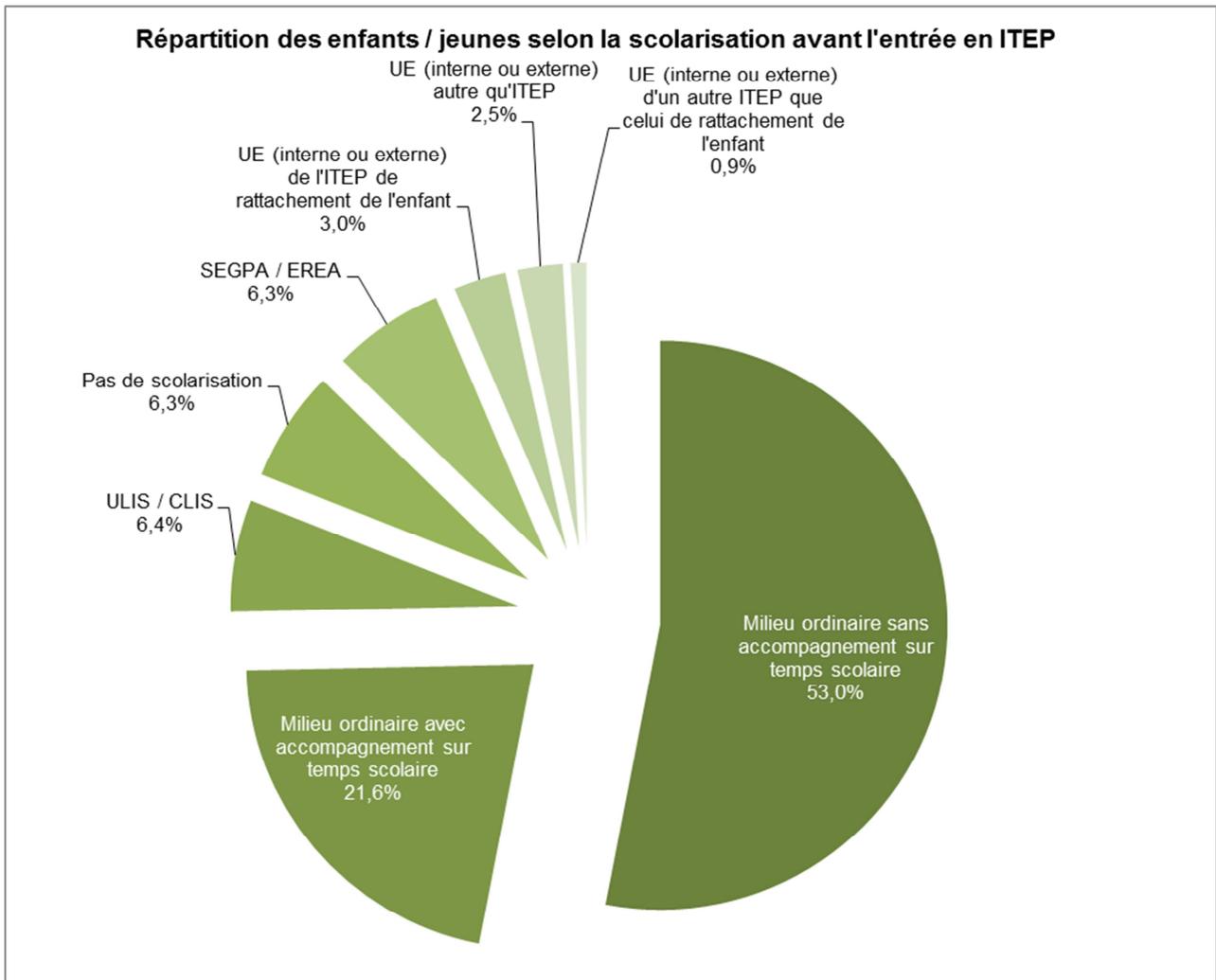
La situation avant l'entrée en ITEP semble être différente selon les régions :

- en Île-de-France (29,8 %) et dans les Pays de la Loire (29,5 %), l'accompagnement à domicile est plus fort que la moyenne nationale (26,6 %) ;
- en région Normandie, près d'un enfant sur cinq était accompagné par un hébergement de l'aide sociale à l'enfance (internat ou famille d'accueil) (19,3 %, contre 12,2 % au niveau national) ;
- en région Pays de la Loire, le taux de jeunes à domicile sans accompagnement est le plus faible par rapport aux autres régions (37,9 %, contre 47,8 % au national, soit 10 % de moins) ;
- *a contrario*, en région PACA, les jeunes à domicile sans accompagnement représentent plus d'une situation sur deux (55,5 %, contre 47,8 % au national, soit près de 8 % de plus).

## La scolarisation

La grille relative à la scolarisation a été modifiée pour la deuxième année d'enquête (de nouveaux items ont été ajoutés). Certains ITEP ont cependant rempli la version initiale de la grille. Compte tenu du faible nombre de réponses pour les nouveaux items, les items suivants ont été regroupés :

- l'item « UE (interne ou externe) de l'ITEP de rattachement de l'enfant » regroupe les réponses suivantes :
  - UE de l'ITEP de l'enfant/ULIS-CLIS,
  - UE de l'ITEP de l'enfant/SEGPA-EREA,
  - UE de l'ITEP de l'enfant/milieu ordinaire avec acc.,
  - UE de l'ITEP de l'enfant/milieu ordinaire sans acc.,
  - UE (interne ou externe) ITEP ;
- l'item « UE (interne ou externe) d'un autre ITEP que celui de rattachement de l'enfant » regroupe les réponses suivantes :
  - UE d'un autre l'ITEP/ULIS-CLIS,
  - UE d'un autre l'ITEP/SEGPA-EREA,
  - UE d'un autre l'ITEP/milieu ordinaire avec acc.,
  - UE d'un autre l'ITEP/milieu ordinaire sans acc.



Avant l'entrée en ITEP<sup>3</sup>, près de trois quarts des enfants/jeunes sont scolarisés en milieu ordinaire (53 % sans accompagnement et 21,6 % avec un accompagnement). La part des enfants/jeunes scolarisés en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS/ULIS ou SEGPA/EREA) est de 12,7 %. **Près de 6 % des enfants/jeunes ne sont pas scolarisés.**

Neuf enfants sur dix âgés de huit à dix ans sont scolarisés en milieu ordinaire avec ou sans un accompagnement à la scolarisation. À partir de la classe d'âge 11-13 ans, on note un fléchissement de la scolarisation en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement (84,5 %), qui s'accroît à partir de la classe d'âge 14-15 ans (70,6 %), pour atteindre 63,0 % pour la classe d'âge 16-17 ans et 52,4 % pour les dix-huit ans et plus.

La part des jeunes qui ne sont pas scolarisés est la plus forte pour les jeunes âgés de dix-huit ans et plus (16,1 %).

On retrouve dans ces données 2015-2016 les mêmes tendances que pour la première enquête (2014-2015).

<sup>3</sup>144 situations d'enfants n'ont pas été renseignées sur cet item, soit 3,4 % des situations.

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

### Répartition des enfants/jeunes par région selon la scolarisation avant l'entrée en ITEP

Scolarisation	Grand Est	Ile-de-France	Normandie	Pays de Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Milieu ordinaire sans accompagnement sur temps scolaire	66,1%	50,4%	69,3%	38,1%	55,4%	53,0%
Milieu ordinaire avec accompagnement sur temps scolaire	5,1%	22,7%	13,1%	32,5%	19,4%	21,6%
ULIS / CLIS	6,8%	5,7%	2,8%	5,0%	9,4%	6,4%
Pas de scolarisation	11,9%	6,3%	5,5%	7,9%	5,6%	6,3%
SEGPA / EREA	3,4%	8,2%	4,1%	8,4%	4,6%	6,3%
UE (interne ou externe) de l'ITEP de rattachement de l'enfant	5,1%	2,0%	2,9%	5,4%	2,4%	3,0%
UE (interne ou externe) autre qu'ITEP	0,0%	4,0%	1,4%	2,1%	2,1%	2,5%
UE (interne ou externe) d'un autre ITEP que celui de rattachement de l'enfant	1,7%	0,6%	0,9%	0,7%	1,2%	0,9%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les modalités de scolarisation des enfants avant l'entrée en ITEP semblent différentes selon les régions :

- en Normandie, près de sept enfants/jeunes sur dix sont scolarisés en milieu ordinaire sans accompagnement sur le temps scolaire (contre 53 % au national) alors qu'en région Pays de la Loire près de quatre enfants/jeunes sur dix sont scolarisés en milieu ordinaire sans accompagnement sur le temps scolaire. C'est dans cette région que l'accompagnement en milieu ordinaire sur temps scolaire est le plus important ; il concerne un tiers des enfants/jeunes (contre un enfant sur cinq au national) ;
- en région PACA, le taux de scolarisation en ULIS/CLIS est supérieur au taux national (9,4 %, contre 6,4 %) ;
- dans les Pays de la Loire et en Île-de-France, le taux de scolarisation en SEGPA/EREA est le plus important par rapport aux autres régions.

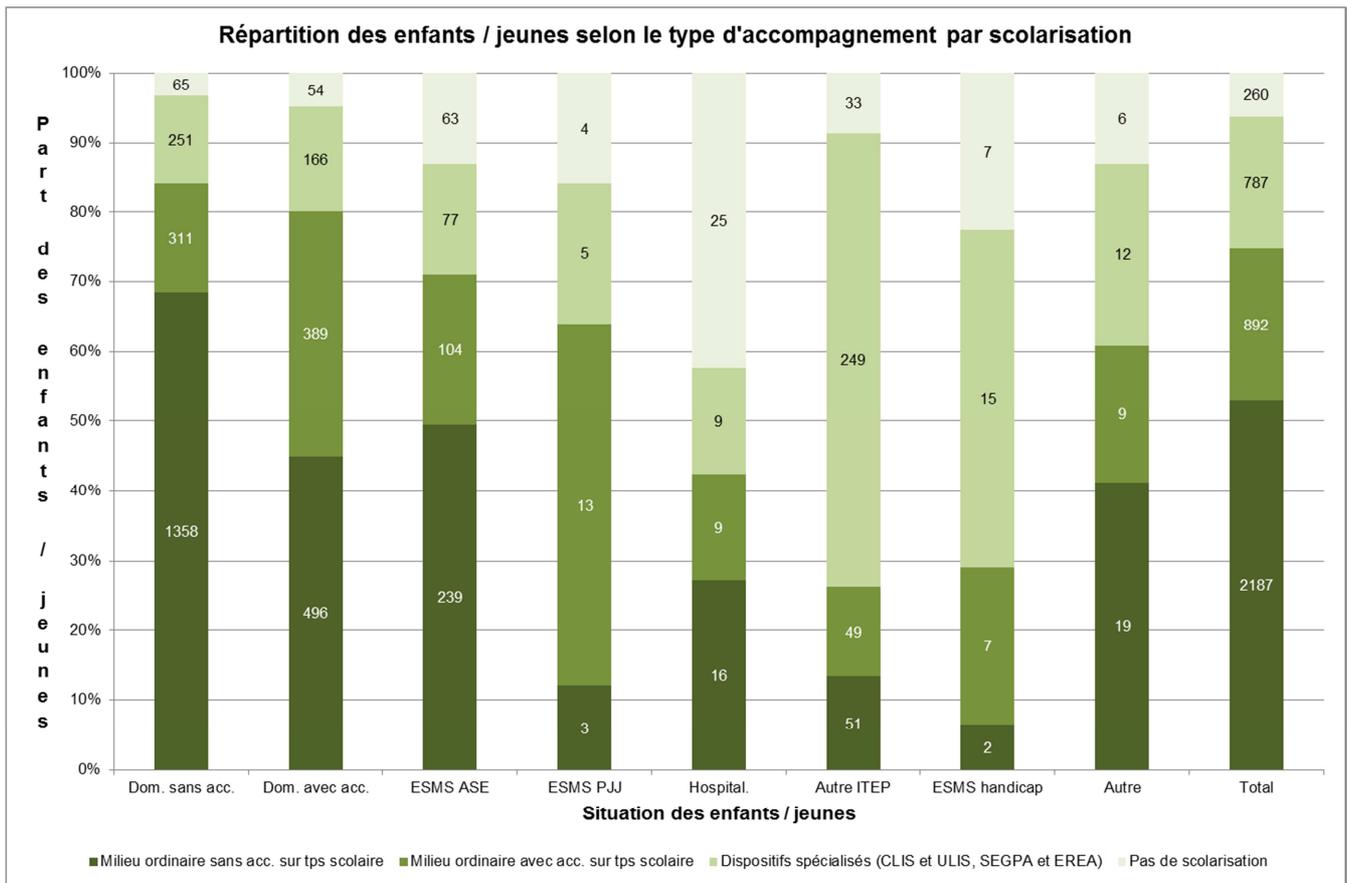


## En conclusion

Pour 47,8 % des situations avant l'entrée en ITEP, les jeunes sont à domicile sans accompagnement médico-social.

La scolarisation sans accompagnement sur le temps scolaire concerne 53 % des situations.

Les enfants qui ne sont pas scolarisés (260 situations) sont tout particulièrement les enfants ou jeunes en établissement de protection de l'enfance (un quart des enfants/jeunes dans cette situation) ou hospitalisés (un enfant/jeune sur dix).



**Les jeunes qui sont à domicile sans accompagnement avant l'entrée en ITEP (1 985 jeunes, soit 46,4 % de la population) étaient scolarisés :**

- en milieu ordinaire sans accompagnement sur le temps scolaire pour 66,9 % d'entre eux (1 358 jeunes) ;
- en milieu ordinaire avec accompagnement sur le temps scolaire pour 15,7 % d'entre eux (311 jeunes) ;
- en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA et EREA) pour 12,6 % (311 jeunes) ;
- 65 jeunes n'étaient pas scolarisés (3,3 %).

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

**Les jeunes qui sont à domicile avec accompagnement avant l'entrée en ITEP (1 105 jeunes, soit 25,8 % de la population) étaient scolarisés :**

- en milieu ordinaire sans accompagnement sur le temps scolaire pour 44,9 % d'entre eux (496 jeunes) ;
- en milieu ordinaire avec accompagnement sur le temps scolaire pour 35,2 % d'entre eux (389 jeunes) ;
- en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) pour 15,0 % (166 jeunes) ;
- 54 jeunes n'étaient pas scolarisés (4,9 %).

**Les jeunes accueillis en ESMS protection de l'enfance (483 jeunes, soit 11,3 % de la population) étaient scolarisés :**

- en milieu ordinaire sans accompagnement pour 49,5 % d'entre eux (239 jeunes) ;
- en milieu ordinaire avec accompagnement pour 21,5 % d'entre eux (104 jeunes) ;
- en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) pour 15,9 % (77 jeunes) ;
- 63 jeunes n'étaient pas scolarisés (13,0 %).

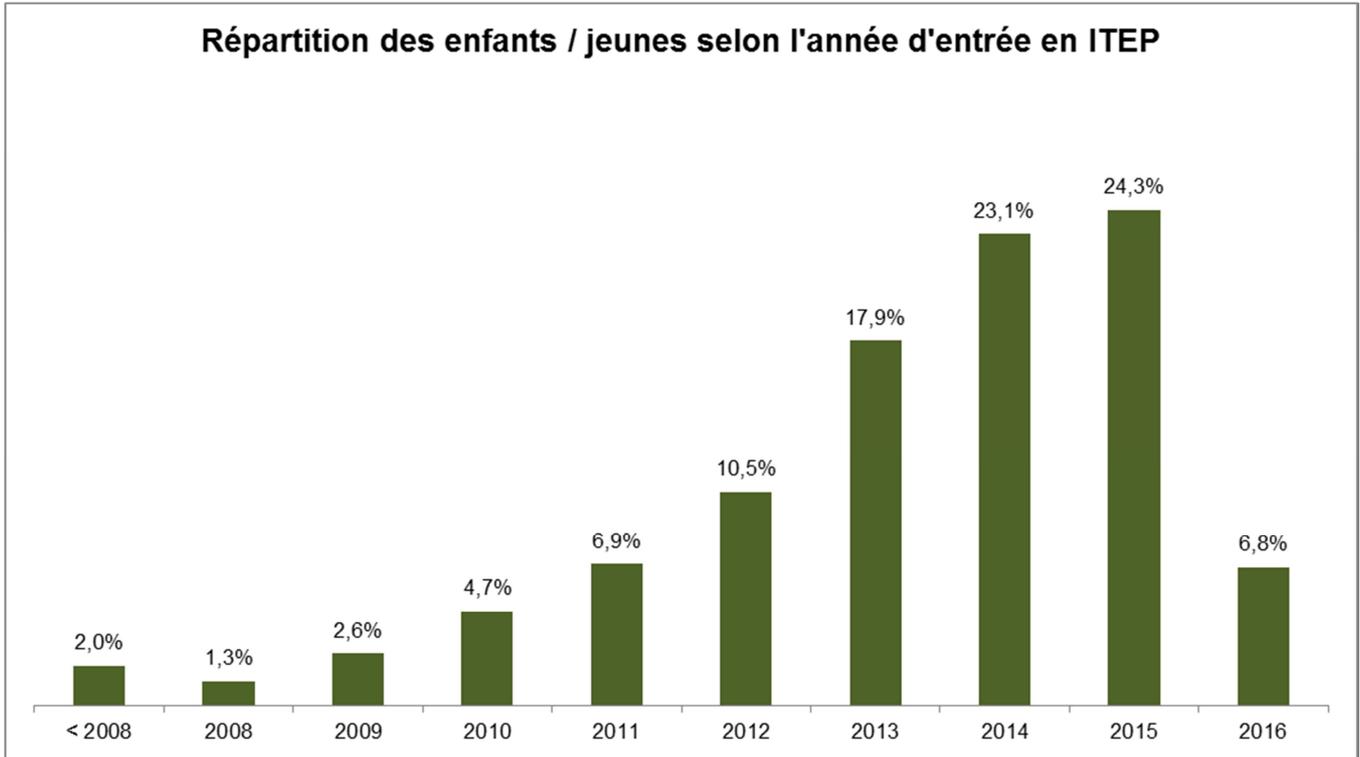
**Concernant la situation des jeunes hospitalisés avant l'entrée en ITEP (59 jeunes, soit 1,4 %) :**

- 25 jeunes n'étaient pas scolarisés, soit 42,4 % ;
- 16 jeunes étaient en milieu ordinaire sans accompagnement, soit 27,1 %.



## L'accompagnement en ITEP

### L'année d'entrée en ITEP



Près d'un enfant sur deux est entré en ITEP en 2014 ou en 2015.

Pour 13,3 % des situations, l'année de notification et l'année d'entrée en ITEP est 2015. En général, on note un décalage entre la date de notification de la CDAPH et la date d'entrée en ITEP.

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

### Modalités d'accompagnement médico-social

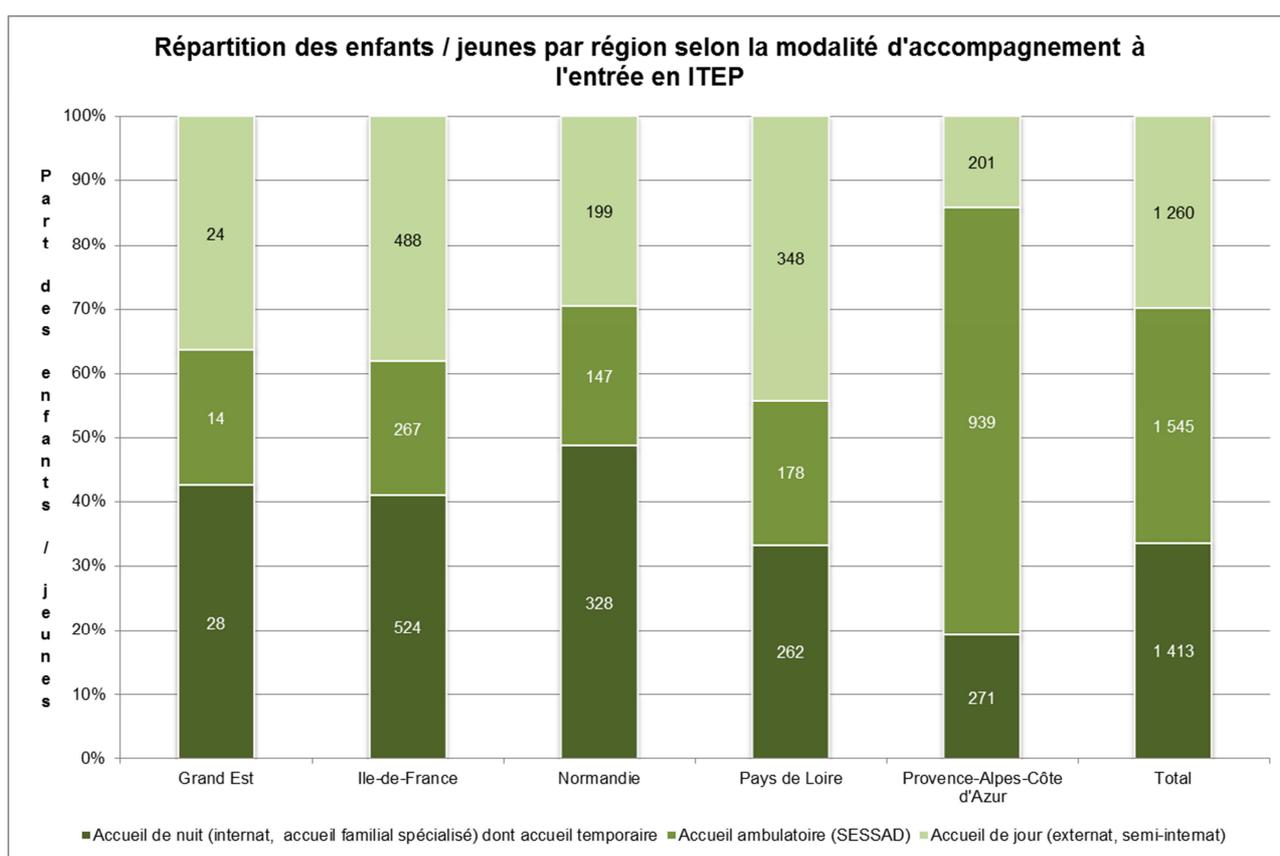
Trois modalités d'accueil sont possibles dans le cadre du dispositif en ITEP : l'accueil de nuit (internat ou accueil familial spécialisé), l'accueil de jour (externat ou semi-internat), l'accueil ambulatoire (SESSAD).

À l'entrée en ITEP, les modalités d'accompagnement des enfants se distribuent de la façon suivante :

- l'accueil ambulatoire : 36,6 % ;
- l'accueil de nuit : 33,5 % ;
- l'accueil de jour : 29,9 %.

Ces modalités d'accompagnement des enfants ne connaissent pas d'évolution par rapport à 2015.

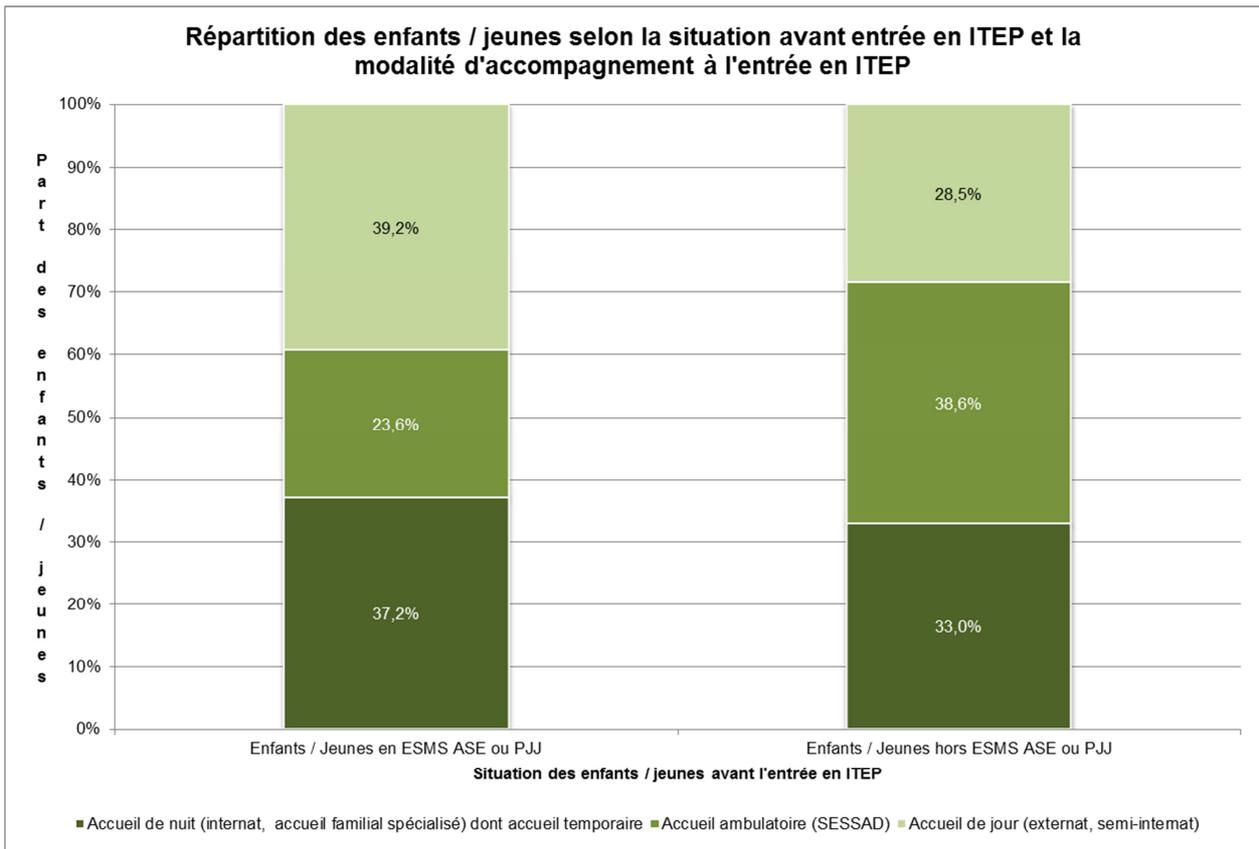
Des différences selon les régions peuvent être repérées concernant les modalités d'accompagnement.



La modalité accueil de nuit est très marquée pour les enfants dans les régions Normandie (48,7 %) et Île-de-France (41,0 %).

La région PACA est principalement sur une modalité d'accompagnement ambulatoire (SESSAD). En effet, deux enfants sur trois ont ce type d'accompagnement. Dans la région Pays de la Loire, la première modalité d'accompagnement des enfants est l'accueil de jour (externat, semi-internat) (44,2 %).

Ces analyses par région confortent les résultats de 2015 où ces différences étaient déjà présentes.



La modalité d'accompagnement pour les jeunes qui étaient en établissements de protection de l'enfance (ASE ou PJJ) avant l'entrée en ITEP est, pour 39,2 % d'entre eux, l'accueil de jour (contre 28,5 % pour ceux hors ASE ou PJJ). L'hébergement de ces enfants ou jeunes est assuré par les structures de protection de l'enfance. Ces situations bénéficient peu d'accueil en ambulatoire (23,6 %, contre 38,6 % pour ceux hors ASE ou PJJ).

**L'accompagnement en internat** : Le nombre de nuits de prise en charge par semaine est en moyenne de quatre nuits par ITEP, soit les nuits de la semaine hors week-end pour ceux qui sont en internat. C'est le même chiffre que pour la première enquête (2014-2015).

### Répartition des enfants/jeunes par région selon le nombre de nuits de prise en charge en internat par semaine

Nombre de nuits	Grand Est	Ile-de-France	Normandie	Pays de Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
1	0,0%	3,4%	1,2%	2,7%	2,2%	2,5%
2	5,6%	6,7%	5,5%	20,3%	12,6%	10,2%
3	16,7%	3,8%	6,7%	14,6%	11,9%	8,3%
4	55,6%	79,6%	66,3%	48,7%	71,5%	68,6%
5	22,2%	1,4%	10,7%	6,5%	1,9%	5,0%
6	0,0%	1,0%	9,5%	2,3%	0,0%	3,1%
7	0,0%	4,0%	0,0%	5,0%	0,0%	2,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

On peut constater des pratiques différentes selon les régions concernant le nombre de nuits de prise en charge. Pour les régions Île-de-France et Normandie, près de 85 % des enfants/jeunes bénéficient au minimum de quatre nuits en internat. Il est à noter pour l'Île-de-France qu'il y a très peu d'accompagnement au-delà de quatre nuits, alors qu'en Normandie près d'un enfant sur cinq bénéficie d'un accompagnement de cinq ou six nuits.

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

En région Pays de la Loire, plus d'un tiers des enfants/jeunes bénéficie de moins de quatre nuits en internat, et près d'un enfant sur cinq est pris en charge deux nuits en internat. En région PACA, le nombre de nuits prises en charge au maximum est de quatre (seulement 1,9 % des situations ont une prise en charge de cinq nuits et plus).

## L'accompagnement médico-social par plusieurs modalités

Au 1<sup>er</sup> octobre, la part des enfants accompagnés par plusieurs modalités (ambulatoire, accueil de jour, accueil de nuit) est de 15,4 % et se situe à 15,3 % aux vacances de printemps.

### Répartition des enfants/jeunes accompagnés par plusieurs modalités

Au 1 <sup>er</sup> octobre 2015		
Région	Oui	Non
Grand Est	21,7 %	78,3 %
Île-de-France	10,5 %	89,5 %
Normandie	8,9 %	91,1 %
Pays de Loire	23,0 %	77,0 %
Provence – Alpes – Côte d'Azur	19,8 %	80,2 %
<b>Total</b>	<b>15,4 %</b>	<b>84,6 %</b>

Aux vacances de printemps 2016		
Région	Oui	Non
Grand Est	6,3 %	93,8 %
Île-de-France	10,5 %	89,5 %
Normandie	6,9 %	93,1 %
Pays de Loire	19,2 %	80,8 %
Provence – Alpes – Côte d'Azur	21,6 %	78,4 %
<b>Total</b>	<b>15,3 %</b>	<b>84,7 %</b>

L'accompagnement par plusieurs modalités est plus important dans les régions Pays de la Loire (23,0 % des enfants/jeunes) et PACA (19,8 %) au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Comme pour la première enquête, on ne note pas d'évolution significative aux vacances de printemps par rapport au 1<sup>er</sup> octobre concernant la part des enfants accompagnés par plusieurs modalités d'accompagnement.

## Les changements de modalités d'accompagnement médico-social

Le terme « nouvelle modalité d'accompagnement » indique un changement de modalité de plus d'une semaine.

Le guide de remplissage de l'enquête de suivi précisait que ne devaient être comptabilisés que les changements qui auraient donné lieu en droit commun (en dehors de l'expérimentation) à une notification de la CDAPH.

Pour rappel, l'orientation en dispositif ITEP vise une plus grande souplesse dans l'accompagnement et une réactivité de la réponse aux besoins d'ajustement du projet de l'enfant ou du jeune, rendue possible par le fait de ne pas recourir à une notification de la CDAPH pour effectuer des changements entre les trois modalités d'accueil du dispositif ITEP (en interne ou par le biais d'une convention signée par ESMS).

Pour autant, compte tenu de la diversité des pratiques en matière de notification dans les MDPH, ont été comptabilisés à la fois des évolutions de modalités et des changements de modalités :

- les **évolutions des modalités** définissent au sein d'un même type d'accompagnement des changements, par exemple au sein de l'accueil de nuit, l'évolution du nombre de nuits. Selon les pratiques des MDPH, certaines évolutions peuvent nécessiter une nouvelle décision de la CDAPH. Mais une évolution d'une même modalité d'accompagnement ne nécessite pas nécessairement une nouvelle notification ;
- les **changements** de modalités définissent des changements de type d'accompagnement : le passage d'un accueil de nuit vers un accueil de jour ou un accueil ambulatoire, le passage d'un accueil de jour vers un accueil de nuit ou ambulatoire ou le passage d'un accueil ambulatoire vers un accueil de nuit ou de jour. Hors fonctionnement en dispositif ITEP, ces changements nécessitent une nouvelle notification de la CDAPH.

Cette partie analyse le nombre de changements de modalités d'accompagnement des enfants ou jeunes ainsi que le parcours entre les différentes modalités d'accompagnement.

Elle permet donc de rendre compte, pour cette deuxième année d'expérimentation (2015-2016), du nombre de situations qui ont pu bénéficier de cette souplesse d'accompagnement, et de voir la nature de ces changements.

### Le premier changement de modalités d'accompagnement médico-social

#### Répartition des enfants/jeunes selon la modalité d'accompagnement à l'entrée en ITEP et suite au premier changement en 2015-2016

Modalité d'acc. à l'entrée en ITEP	Nouvelle modalité d'acc. Suite au 1er chgt	Nombre de situations	%
Accueil ambulatoire	Accueil de jour	115	22,8%
	Accueil de nuit	72	14,3%
	<i>Total</i>	<i>187</i>	<i>37,0%</i>
Accueil de jour	Accueil ambulatoire	40	7,9%
	Accueil de nuit	92	18,2%
	<i>Total</i>	<i>132</i>	<i>26,1%</i>
Accueil de nuit	Accueil ambulatoire	55	10,9%
	Accueil de jour	131	25,9%
	<i>Total</i>	<i>186</i>	<i>36,8%</i>
<b>Total</b>		<b>505</b>	<b>100,0%</b>

**11,5 % des situations (soit 505 situations) ont connu un changement de modalité d'accompagnement médico-social sur l'année 2015-2016 :**

- 37,0 % des situations concernent un changement de la modalité d'accueil ambulatoire (61,5 % de ces situations sont orientées vers l'accueil de jour) ;
- 36,8 % des situations concernent un changement de la modalité accueil de nuit (70,4 % de ces situations sont orientées vers l'accueil de jour, soit 131 situations) ;
- 26,1 % concernent un changement de l'accueil de jour (69,7 % de ces situations sont orientées vers l'accueil de nuit, soit 154 situations).

Les changements de modalités d'accompagnement concernent essentiellement le passage d'un **accueil de nuit vers un accueil de jour** (25,9 % des situations qui ont connu un changement, soit 131 situations) et d'un **accueil ambulatoire vers un accueil de jour** (22,8 % des situations, soit 115 situations).

Il est à noter que les modifications après un accueil de jour mènent majoritairement vers un accueil de nuit (92 situations).

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

Si le chiffre global (11,5 %) est semblable à celui de 2014-2015 (10 %), on ne retrouve pas les mêmes types de changements de modalités d'accompagnement : il semble difficile d'établir une « trajectoire type » d'un enfant/jeune accompagné en dispositif ITEP.

Cette absence de trajectoire type se retrouve également quand on décompose les changements de modalités d'accompagnement par région expérimentatrice :

### Parcours des enfants/jeunes par région suite au premier changement de modalité d'accompagnement

Modalité d'acc. à l'entrée en ITEP	Nouvelle modalité d'acc. Suite au 1er chgt	Grand Est	Île-de-France	Normandie	Pays de Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Accueil ambulatoire	Accueil de jour	0	13	8	4	90	115
	Accueil de nuit	0	9	9	11	43	72
	<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>22</i>	<i>17</i>	<i>15</i>	<i>133</i>	<i>187</i>
Accueil de jour	Accueil ambulatoire	0	12	5	17	6	40
	Accueil de nuit	8	29	22	22	11	92
	<i>Total</i>	<i>8</i>	<i>41</i>	<i>27</i>	<i>39</i>	<i>17</i>	<i>132</i>
Accueil de nuit	Accueil ambulatoire	0	10	18	10	17	55
	Accueil de jour	2	53	38	13	25	131
	<i>Total</i>	<i>2</i>	<i>63</i>	<i>56</i>	<i>23</i>	<i>42</i>	<i>186</i>
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>126</b>	<b>100</b>	<b>77</b>	<b>192</b>	<b>505</b>
<b>Nombre de situations DITEP</b>		<b>66</b>	<b>1 328</b>	<b>680</b>	<b>790</b>	<b>1 412</b>	<b>4 276</b>
<b>Part des situations ayant connu un 1er chgt</b>		<b>15,2%</b>	<b>9,5%</b>	<b>14,7%</b>	<b>9,7%</b>	<b>13,6%</b>	<b>11,8%</b>

La Normandie est la région qui connaît le plus de changements (14,7 % des situations de la région), suivie de la région PACA (13,6 %), alors que l'Île-de-France est celle qui connaît le moins de changements de situations (9,5 %), suivie de la région Pays de la Loire (9,7 %).

Concernant le détail des changements de modalités d'accompagnement, les différences régionales sont très marquées :

- en Île-de-France, un enfant sur deux est passé d'un accueil de nuit à un accueil ambulatoire (7,9 %) ou à un accueil de jour (42,1 %) ;
- en Normandie, plus d'un enfant sur deux est passé d'un accueil de nuit à un accueil ambulatoire (18,0 %) ou à un accueil de jour (38,0 %) ;
- pour la région Pays de la Loire, un enfant sur deux est passé d'un accueil de jour à un accueil ambulatoire (22,1 %) ou un accueil de nuit (28,6 %) ;
- en région PACA, près de sept enfants sur dix sont passés d'un accueil ambulatoire à un accueil de jour (46,9 %) ou à un accueil de nuit (22,4 %).

### Le deuxième changement de modalités d'accompagnement médico-social

**106 situations (soit 2,5 % des situations) ont connu un deuxième changement de modalités sur l'année 2015-2016.** Ces situations ont concerné :

- huit enfants ou jeunes en accueil ambulatoire, qui sont passés à un accueil de nuit pour cinq d'entre eux et à un accueil de jour pour trois d'entre eux ;
- 42 situations en accueil de jour, qui ont évolué vers un accompagnement en SESSAD pour 17 situations et vers l'accueil de nuit pour 25 ;
- 56 situations accompagnées en accueil de nuit, qui ont évolué vers de l'accueil ambulatoire pour 20 situations et vers de l'accueil de jour pour 36.

En région PACA, 39 situations ont connu un deuxième changement : cela concerne en premier lieu le passage de l'accueil de jour vers l'accueil de nuit (11 situations), puis le passage d'un accueil de jour vers un accueil ambulatoire (10 situations), ou d'un accueil de nuit vers un accueil ambulatoire (10 situations).

En Île-de-France, 34 situations ont connu un deuxième changement, essentiellement de l'accueil de nuit à l'accueil de jour (16 situations, soit près d'une situation sur deux).



Dans les Pays de la Loire, 23 situations ont connu un deuxième changement, principalement de l'accueil de nuit à l'accueil de jour (15 situations, soit près de deux tiers des situations).

En Normandie, neuf situations ont connu un deuxième changement, dont six situations sont passées d'un accueil de jour vers un accueil de nuit.

### **Le troisième changement de modalités d'accompagnement médico-social**

Quatorze jeunes sont concernés par un troisième changement de modalités d'accompagnement.

Six d'entre eux sont en Île-de-France, quatre en région PACA et quatre en Normandie.

Les changements concernent essentiellement des jeunes en accueil de nuit qui sont orientés vers de l'accueil de jour (six situations).

### **Le quatrième changement de modalités d'accompagnement médico-social**

Seul un jeune est concerné par un quatrième changement de modalités d'accompagnement (Île-de-France).

# La scolarisation en ITEP

Pour rappel, **avant l'entrée** en ITEP :

- 6,3 % des enfants ne sont pas scolarisés ;
- 74,6 % des enfants ou jeunes sont scolarisés en milieu ordinaire :
  - 53,0 % d'entre eux sans accompagnement,
  - 21,6 % avec accompagnement ;
- 19,1 % sont scolarisés en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) ou en milieu spécialisé (UE interne ou externe autre qu'ITEP ou en ITEP).

## La scolarisation à l'entrée en ITEP

### Répartition des enfants/jeunes par région selon la scolarisation à l'entrée en ITEP

Scolarisation	Grand Est	Ile-de-France	Normandie	Pays de Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
UE (interne ou externe) de l'ITEP de rattachement de l'enfant	13,5%	54,9%	68,1%	53,2%	24,2%	45,7%
Milieu ordinaire sans accompagnement sur temps scolaire	64,9%	16,7%	17,7%	17,5%	23,5%	19,9%
Milieu ordinaire avec accompagnement sur temps scolaire	5,4%	12,9%	8,9%	11,7%	33,5%	19,1%
ULIS / CLIS	2,7%	3,6%	0,5%	5,3%	11,2%	6,1%
SEGPA / EREA	5,4%	7,6%	2,3%	7,7%	4,7%	5,7%
Pas de scolarisation	5,4%	3,7%	2,3%	4,2%	2,6%	3,2%
UE (interne ou externe) d'un autre ITEP que celui de rattachement de l'enfant	2,7%	0,2%	0,3%	0,4%	0,2%	0,3%
UE (interne ou externe) autre qu'ITEP	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

À l'entrée en ITEP<sup>4</sup>, c'est-à-dire quand l'enfant ou le jeune est accompagné par le dispositif, 3,2 % des enfants ne sont pas scolarisés (contre 6,3 % **avant** l'entrée en ITEP).

- 39,0 % sont scolarisés en milieu ordinaire (contre 74,6 % avant l'entrée en ITEP) :
  - sans accompagnement scolaire pour 19,9 %,
  - avec accompagnement scolaire pour 19,1 % ;
- 45,7 % des enfants sont scolarisés dans un UE (interne ou externe) ITEP, et 11,8 % sont scolarisés en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA et EREA).

**L'entrée en ITEP se caractérise par l'évolution de la modalité de scolarisation en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement) vers l'UE ITEP (39,0 %). Les situations de non-scolarisation diminuent fortement, passant de 6,3 % à 3,2 %.**

Le taux de scolarisation en UE ITEP semble particulièrement haut dans les régions Normandie (68,1 %), Île-de-France (54,9 %) et Pays de la Loire (53,2 %).

Les scolarisations en milieu ordinaire, avec ou sans accompagnement, sont particulièrement importantes en PACA (57 %).

La scolarisation en milieu ordinaire est moindre ou faible dans les régions : Normandie (26,6 %), Pays de la Loire (29,2 %) et Île-de-France (29,6 %).

La part des enfants en ULIS/CLIS est la plus importante en région PACA (11,2 %).

<sup>4</sup> 266 situations n'ont pas été renseignées sur cet item, soit 6,2 %.

L'entrée en dispositif ITEP permet donc de reprendre un parcours scolaire pour les enfants déscolarisés et engendre souvent la mise en place de scolarisation dans des dispositifs spécialisés, notamment en UE ITEP. Cette modalité représente près de la moitié des modalités de scolarisation.

### Le nombre de demi-journées de scolarisation

#### Répartition des enfants/jeunes selon le nombre de demi-journées de scolarisation à l'entrée en ITEP par région

Nombre de demi-journée	Grand Est	Ile-de-France	Normandie	Pays de Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
1	2,8%	0,7%	0,3%	1,4%	0,7%	0,8%
2	0,0%	1,0%	4,6%	4,8%	1,0%	2,3%
3	11,1%	3,0%	2,3%	9,6%	1,3%	3,6%
4	5,6%	13,9%	12,8%	16,1%	11,2%	13,1%
5	0,0%	14,4%	1,4%	11,7%	9,3%	9,7%
6	19,4%	4,7%	1,1%	5,5%	7,1%	5,2%
7	5,6%	11,3%	12,1%	7,9%	4,6%	8,4%
8	25,0%	15,7%	29,1%	8,8%	36,6%	24,2%
9	30,6%	35,4%	36,3%	34,1%	28,2%	32,7%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

La scolarisation s'effectue pour près de 56,9 % des enfants ou jeunes en modalité complète (neuf demi-journées) ou quasi complète (huit demi-journées).

Plus d'un jeune sur quatre (28,1 %) bénéficie d'une scolarisation partielle de deux à trois jours (quatre à six demi-journées).

6,7 % des jeunes sont scolarisés moins de deux jours.

### La scolarisation en temps partagé

#### Répartition des enfants/jeunes scolarisés en temps partagé

Au 1 <sup>er</sup> octobre 2015			Aux vacances de printemps 2016		
Région	Oui	Non	Région	Oui	Non
Grand Est	14,3 %	85,7 %	Grand Est	23,8 %	76,2 %
Île-de-France	14,2 %	85,8 %	Île-de-France	18,9 %	81,1 %
Normandie	6,4 %	93,6 %	Normandie	7,2 %	92,8 %
Pays de la Loire	26,9 %	73,1 %	Pays de la Loire	31,1 %	68,9 %
Provence – Alpes – Côte d'Azur	19,6 %	80,4 %	Provence – Alpes – Côte d'Azur	24,3 %	75,7 %
<b>Total</b>	<b>17,2 %</b>	<b>82,8 %</b>	<b>Total</b>	<b>21,2 %</b>	<b>78,8 %</b>

Pour les enfants scolarisés au 1<sup>er</sup> octobre 2015, la part des enfants scolarisés en temps partagé est de 17,2 %. Celle-ci est plus importante dans les régions PACA (19,6 %) et Pays de la Loire (26,9 %).

Au niveau national, il y a une augmentation de la scolarisation en temps partagé entre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et les vacances de printemps 2016 de quatre points. Cela se répercute pour l'ensemble des régions, sauf la Normandie où le temps scolarisé partagé est trois fois inférieur à la moyenne nationale aux vacances de printemps 2016.

### Les changements de modalités de scolarisation en ITEP

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 19,4 % des enfants ou jeunes ont connu au moins un changement de modalité de scolarisation ou une évolution dans les modalités de scolarisation, soit 829 situations d'enfants ou jeunes. Ce chiffre était de 16,3 % pour la première enquête ; on est donc dans la même tendance.

C'est en région Normandie que le changement de scolarisation a été le plus important (près d'un enfant sur cinq a connu au moins un changement), suivie de la région PACA (un enfant sur cinq). En région Pays de la Loire (16,8 %) et en Île-de-France (18,8 %), il y a eu sensiblement moins de changements de modalité de scolarisation.

#### Premier changement de modalité de scolarisation

Les jeunes qui ont bénéficié de changements se situent, pour plus de 60 % d'entre eux, dans la classe d'âge 11-13 ans et 14-15 ans (comme dans la première enquête).

#### Répartition des enfants/jeunes selon la scolarisation à l'entrée en ITEP et la nouvelle modalité de scolarisation

Scolarisation à l'entrée en ITEP	Nouvelle scolarisation suite au 1er changement								Total
	UE (interne ou externe) de l'ITEP de ratt. de l'enf.	Milieu ordinaire sans acc. sur tps scol.	Milieu ordinaire avec acc. sur tps scol.	SEGPA / EREA	NR	Pas de scolarisation	ULIS / CLIS	UE (interne ou externe) d'un autre ITEP que celui de ratt. de l'enf.	
UE (interne ou externe) de l'ITEP de ratt. de l'enf.	174	70	34	48	10	32	6	4	378
Milieu ordinaire sans acc. sur tps scol.	45	37	38	14	45	10	4	0	193
Milieu ordinaire avec acc. sur tps scol.	67	7	40	21	5	8	6	1	155
ULIS / CLIS	11	5	4	4	3	1	15	1	40
Pas de scolarisation	8	6	4	5	7	2	3	0	35
SEGPA / EREA	4	6	2	4	7	3	0	0	26
UE (interne ou externe) autre qu'ITEP	0	0	0	0	0	1	0	0	1
UE (interne ou externe) d'un autre ITEP que celui de ratt. de l'enf.	0	0	0	1	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>131</b>	<b>118</b>	<b>97</b>	<b>77</b>	<b>57</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>829</b>

Pour 45,6 % de ces situations (378 situations), ces changements ont concerné l'évolution d'une scolarisation en UE à une scolarisation en milieu ordinaire (104 situations), généralement sans accompagnement (70 situations).

41,2 % des situations sont des situations de scolarisation en milieu ordinaire, avec accompagnement (155 situations) ou sans accompagnement (193 situations), qui ont évolué pour leur majorité vers la scolarisation en UE ITEP (112 situations).

L'évolution vers une scolarité dans un dispositif spécifique (SEGPA, EREA ou ULIS/CLIS) a concerné 15,8 % des changements de modalités de scolarisation.

À noter que pour 55 situations (soit 6,9 %), le changement a amené à une situation de non-scolarisation. Ces situations sont issues majoritairement de jeunes scolarisés en UE ITEP.

#### Deuxième changement de modalité de scolarisation

207 situations ont connu un deuxième changement de modalité de scolarisation.

Ces changements ont concerné :

- pour 44,4 % des situations (soit 92 situations), la scolarisation en UE ITEP ;
- pour un tiers de ces situations, cela concernait une orientation vers la scolarisation en milieu ordinaire avec accompagnement (16 situations) ou sans accompagnement (53 situations) ;
- pour 14,0 %, la scolarisation dans des dispositifs spécialisés.

À noter que pour 6,8 % des 207 situations concernées, l'évolution a amené à une situation de non-scolarisation.



### Troisième changement de modalité de scolarisation

56 situations ont connu un troisième changement de modalité de scolarisation :

- 23 situations concernent l'orientation vers l'UE ITEP ;
- 9 situations concernent l'orientation vers le milieu ordinaire avec accompagnement ;
- 9 situations concernent l'orientation vers le milieu ordinaire sans accompagnement ;
- 9 situations concernent l'orientation dans des dispositifs spécialisés ;
- 6 situations ont amené à une situation de non-scolarisation.

À noter que 20 situations ont connu un quatrième changement de modalité de scolarisation.

### Situations des jeunes qui ont bénéficié d'une évolution de l'accompagnement et de la scolarisation

Pour les 4 276 situations accompagnées en dispositif ITEP et qui ont été analysées :

- 505 situations ont connu au moins un changement d'accompagnement, dont 106 situations, deux changements et 15 situations, trois changements et plus ;
- 829 situations ont connu au moins un changement de modalité de scolarisation, dont 207 deux changements et 76 trois changements et plus.

**236 situations ont bénéficié des deux types de changements (soit 5,5 % des situations) :**

- moins de huit ans : 3 ;
- 8-10 ans : 37 ;
- 11-13 ans : 81 ;
- 14-15 ans : 54 ;
- 16-17 ans : 37 ;
- dix-huit ans et plus : 19.

Ces changements concernent essentiellement les classes d'âge de 11-13 ans et 14-15 ans. Les nouvelles modalités d'accompagnement sont :

- 74 jeunes en accueil de jour qui appartiennent à la classe d'âge 11-13 ans (45 jeunes) et 14-15 ans (29 jeunes) ;
- 26 jeunes âgés de onze à treize ans basculent vers un accueil de nuit.

### Répartition des enfants/jeunes ayant eu un changement d'accompagnement et de scolarisation par région

Région	Nombre de situations totales	Nombre de situ. concernées par les 2 chgts	Part des situ. concernées par les 2 chgts
Grand Est	66	3	4,5%
Ile-de-France	1 328	39	2,9%
Normandie	680	58	8,5%
Pays de Loire	790	23	2,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 412	113	8,0%
<b>Total</b>	<b>4 276</b>	<b>236</b>	<b>5,5%</b>

Ces modifications à la fois sur l'accompagnement et sur la scolarisation semblent plus particulièrement présentes pour les situations des régions Normandie (8,5 %) et PACA (8,0 %) et moins présentes en Île-de-France (2,9 %) et en région Pays de la Loire (2,9 %).

## Suivi des enfants en dispositif ITEP

L'analyse à partir des données permet de noter :

- en région PACA, ces situations concernent principalement des jeunes de 8-10 ans (26) et 11-13 ans (47).
- pour la Normandie, ces changements sur les deux domaines concernent principalement des jeunes de 16-17 ans (19).
- en Île-de-France, ces situations concernent principalement des jeunes de 14-15 ans (18 situations)
- dans les Pays de la Loire, 13 situations de onze à treize ans.

Au regard des données disponibles, les situations avec changement de modalités d'accompagnement médico-social **et** de scolarisation sont en nombre limité pour cette seconde année d'expérimentation du dispositif ITEP.

Pour les enfants ayant connu un changement de modalité d'accompagnement et de scolarisation, la majorité d'entre eux évolue vers un accompagnement en accueil de jour avec des modalités de scolarisation soit en milieu ordinaire avec accompagnement, soit en dispositifs spécifiques.



# Sortie d'ITEP

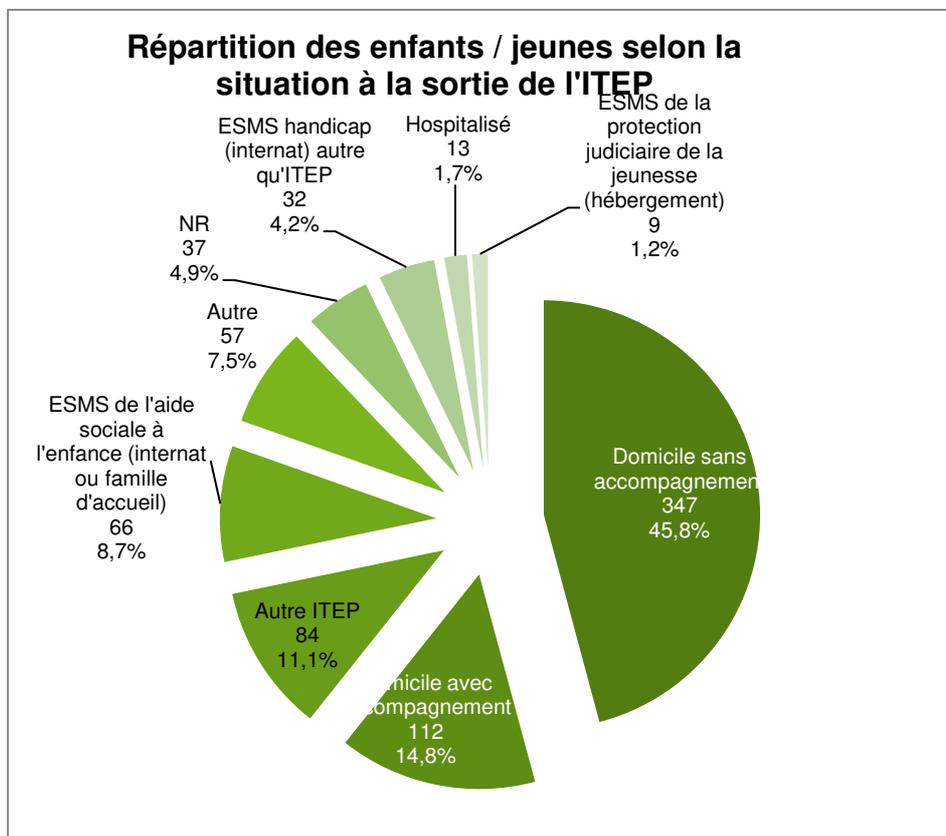
## Nombre d'enfants/jeunes ayant quitté l'ITEP au cours de l'année

Région	Nombre de sorties	Nombre de situations totales	Part des sorties
Grand Est	8	66	12,1%
Ile-de-France	209	1 328	15,7%
Normandie	86	680	12,6%
Pays de Loire	171	790	21,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	310	1 412	22,0%
<b>Total</b>	<b>784</b>	<b>4 276</b>	<b>18,3%</b>

Près d'un enfant sur cinq est sorti du dispositif ITEP au cours de l'année scolaire. Près d'un jeune sur deux qui est sorti est âgé de seize ans et plus.

Le pourcentage d'enfants ou de jeunes sortis de l'ITEP est le plus important dans la région PACA où il atteint 22,0 %, ainsi que dans la région Pays de la Loire (21,6 %) ; *a contrario*, il est plus faible dans les régions Normandie (12,6 %) et Île-de-France (15,7 %).

## L'accompagnement à la sortie de l'ITEP



## Suivi des enfants en dispositif ITEP

Pour près de 63,4 % des enfants ou jeunes sortis du dispositif ITEP au cours de l'année, la modalité de sortie est le domicile sans accompagnement (50,4 %) ou avec accompagnement (13,0 %).

Près d'un jeune sur quatre est orienté vers une autre structure du champ du handicap (dont ITEP : 11,5 %, autre ESMS handicap : 4,5 %) ou de l'aide sociale à l'enfance (7,7 %).

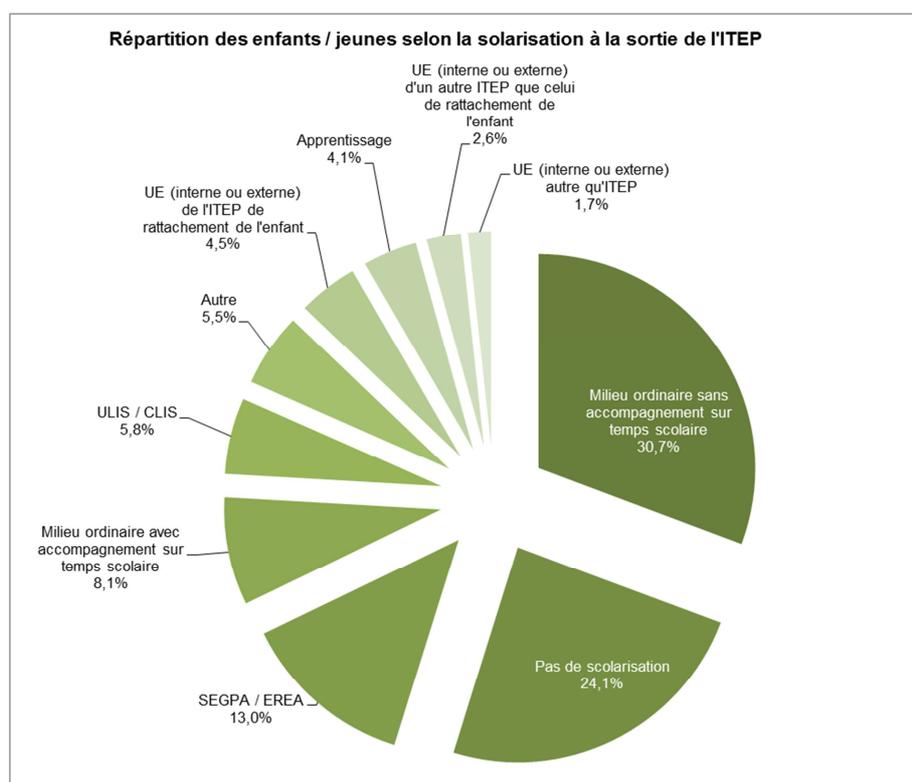
Ces données confirment les tendances constatées lors de la première enquête (2014-2015).

Si l'on analyse les sorties d'ITEP par tranche d'âge, on peut noter :

- pour les 8-10 ans, les sorties d'ITEP sont le domicile pour la moitié des situations de cet âge, avec ou sans accompagnement (53,4 % des situations) ;
- pour les 11-13 ans, si les sorties à domicile (62,4 % des situations) restent prépondérantes avec ou sans accompagnement, on note une part importante de sorties vers un autre ITEP (15,2 % des situations) ;
- pour la classe d'âge 14-15 ans, près de 44,9 % des jeunes sortent de l'ITEP pour aller vers le domicile sans accompagnement. Pour 17,1 % des situations, on note des sorties vers d'autres ITEP, comme la classe d'âge précédente, mais aussi des sorties en direction d'ESMS de protection de l'enfance (10,7 % des situations), ce qui n'apparaissait pas dans les classes d'âge précédentes ;
- pour les jeunes âgés de plus de seize ans, plus d'un enfant sur deux sort de l'ITEP pour aller vers le domicile sans accompagnement, avec un marquage plus fort pour les jeunes âgés de dix-huit ans et plus (63,4 % des situations).

## La scolarisation à la sortie de l'ITEP

Pour la seconde année consécutive, ces données sont à interpréter avec précaution, car pour 40,2 % des situations (315 situations sur 784), l'item n'est pas complété. Ce taux de non-réponse (un des plus élevés du questionnaire) pose question sur les relais qui sont ou peuvent être pris concernant la continuité du parcours de scolarisation/formation de l'enfant ou du jeune et est à rapprocher de l'âge des jeunes sortant du dispositif (48,9 % ont 16 ans et plus).





Pour les jeunes qui sortent de l'ITEP (757 enfants ou jeunes) :

- 38,1 % sont scolarisés en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement ;
- 27,6 % sont scolarisés dans des dispositifs spécialisés ;
- 24,1 % se retrouvent en situation de non-scolarisation. Ces situations de non-scolarisation concernent les seize ans et plus (36,7 % ceux de 16-17 ans, et 50,0 % ceux de dix-huit ans et plus). On peut noter cependant que 8,5 % de ces situations (21 situations) concernent des enfants de moins de seize ans.

L'apprentissage concerne 7,3 % des jeunes de seize ans et plus.

Les jeunes qui sortent de l'ITEP pour être scolarisés en milieu ordinaire avec (18 situations) ou sans accompagnement (102 situations) sont principalement au domicile sans accompagnement.

Les jeunes qui ne sont pas scolarisés (113) vont au domicile sans accompagnement (63), en ESMS protection de l'enfance (9) ou dans une autre structure (13).

# CONCLUSION

L'expérimentation du fonctionnement en dispositif ITEP consiste en une organisation des établissements et services pour favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes. Son objectif est d'introduire une plus grande souplesse dans l'accompagnement et une réactivité aux besoins d'ajustement du projet personnalisé d'accompagnement.

Cette étude a pour objectif d'apporter des informations quantitatives concernant les situations qui ont pu bénéficier de l'expérimentation du dispositif ITEP (et donc les situations qui ont pu bénéficier d'un changement de modalité d'accompagnement médico-social et/ou de modalité de scolarisation) : elle a été conduite une première fois sur l'année scolaire 2014-2015, et a été reconduite pour l'année 2015-2016.

**Globalement, les données recueillies pour cette deuxième année d'enquête (2015-2016) confirment celles recueillies pour l'année 2014-2015, tant sur les profils des enfants/jeunes accompagnés par les dispositifs ITEP que sur leurs parcours au sein du dispositif ITEP.**

Ainsi, l'enfant/jeune accueilli en dispositif ITEP est d'abord une personne de sexe masculin (89 %), d'un âge moyen de quatorze ans, majoritairement à domicile et scolarisé en milieu ordinaire avant son entrée en ITEP. **L'entrée** dans le dispositif ITEP se fait à parts égales entre les trois modalités (nuit, jour, ambulatoire). Son **parcours** dans le dispositif ITEP est plutôt stable en termes de modalité d'accompagnement et de scolarisation, même si une partie connaît sur une même année scolaire des changements de modalités d'accompagnement (11 %) et de scolarisation (19 %). Une part non négligeable bénéficie d'une combinaison simultanée de modalités d'accompagnement (15 %). À la **sortie** du dispositif ITEP, la majorité des enfants/jeunes est à domicile (avec ou sans accompagnement).

Ces données sur deux années sont particulièrement intéressantes **dans une perspective de généralisation du fonctionnement en dispositif ITEP. En effet, l'article 91 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé** prévoit la possibilité pour tous les départements de fonctionner en dispositif intégré, dès qu'une délibération de la commission exécutive de la MDPH est prise en ce sens et qu'une convention partenariale (ITEP/SESSAD ; ARS ; MDPH ; Rectorat ; organismes de protection sociale) est signée. Le décret d'application de l'article 91 est en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent rapport : il doit être publié début 2017.

D'ores et déjà, on constate **que le fonctionnement en dispositif ITEP s'est peu à peu développé dans des régions ou départements initialement non parties prenantes de l'expérimentation nationale.** On peut par exemple citer la Bretagne, l'ex région Nord – Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, l'Aquitaine...

Les données recueillies ici sur deux années dans les six régions initialement expérimentatrices pourront permettre de donner des points de repères et de comparaison pour les territoires souhaitant s'engager dans le fonctionnement en dispositif intégré.